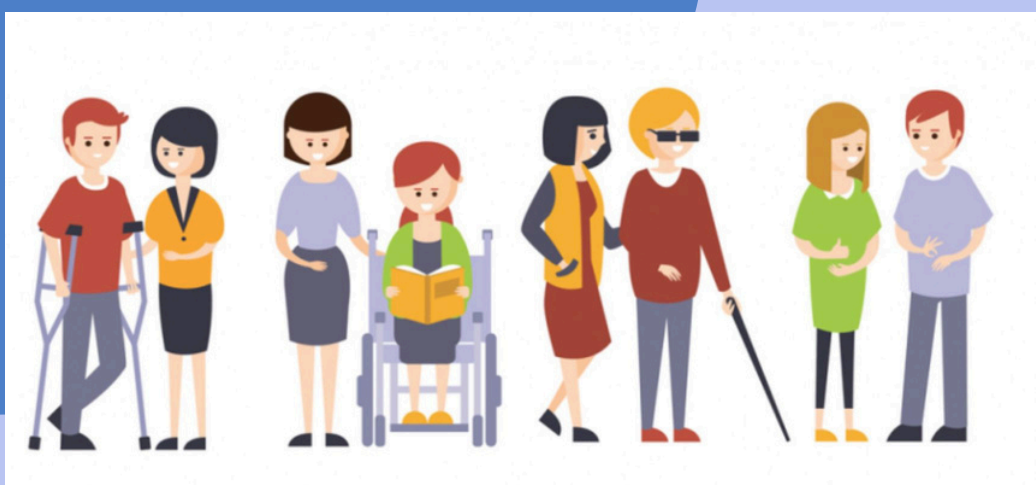


# PROCEDURE DEMANDE AMENAGEMENT

- Vous êtes inscrit(e) en formation ou vous envisagez de vous inscrire en formation.
- Vous pouvez justifier d'une situation de handicap ou d'un trouble de santé invalidant par un courrier d'un organisme reconnu (MDPH).
- Vous craignez que cela impacte votre formation ou vos conditions de réussite.



Un **référent Handicap** est à votre écoute pour envisager, avec vous, d'éventuels aménagements ou adaptations (accessibilité des bâtiments, accessibilité pédagogique, aménagements d'épreuves).

1

Tout besoin d'adaptation est étudié sur demande faite par courriel auprès de la référente handicap de l'Institut, Madame Laurence TRICOT, à l'adresse : [referenthandicap@isfec-idf.net](mailto:referenthandicap@isfec-idf.net).

2

La référente handicap prendra contact avec vous et le responsable du dispositif de formation, afin de programmer une première rencontre et connaître vos besoins.

3

En vue d'un premier rendez-vous, pensez à vous munir d'un document valide justifiant de votre situation (document d'un organisme officiel indispensable à la prise en compte).

4

Lors de cette rencontre, vous pourrez convenir ensemble d'une proposition de Projet Personnalisé de Formation (PPF) qui sera soumis par le responsable du dispositif de formation, à la référente handicap, pour étude de votre situation.

5

A l'issue de cette rencontre et après accord de toutes les parties, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement tout au long de la formation sous forme d'entretiens réguliers avec votre responsable de formation.

ISFEC ÎLE-DE-FRANCE

39 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS

75006 PARIS

01 44 39 45 90